

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 365

présenté par
M. Brard
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 64

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.